



Le bon résultat des placements permet un taux d'intérêt supérieur à la moyenne en 2023

Grâce à la bonne clôture de l'exercice financier 2023, le conseil de fondation a décidé de rémunérer les capitaux d'épargne dans la section "Flex collectif" à 2,0%.



Swisscanto
Flex Fondation
Collective

Chère lectrice, cher lecteur

Notre bilan reste solide

La Swisscanto Flex Fondation Collective s'avère être une caisse de pension solide et sûre, qui offre une plus-value claire à ses clients.

Nos pools de placement ont réalisé de bons rendements pour l'année 2023, malgré une année financière et économique à nouveau exigeante :

- Flex 20: 5.09%
- Flex 30: 5.04%
- Flex 40: 5.17%

Le taux de couverture estimé pour le domaine "Flex collectif" a ainsi pu être augmenté à 105,7%.

Depuis le 1er janvier 2024, les pools de placement sont rebaptisés Flex 25, 35 et 45 en raison de la nouvelle stratégie de placement et des quotas d'actions.

Taux d'intérêt 2023

En raison du bon résultat annuel des placements, le conseil de fondation a décidé, lors de sa réunion du 16 janvier 2024, de fixer le taux d'intérêt dans la section "Flex collectif" à 2,0% pour les capitaux d'épargne des assurés actifs et en incapacité de gain. Les réserves de cotisations de l'employeur sont rémunérées à 1,0% dans le domaine "Flex collectif".

Les rentes en cours ne seront pas adaptées au renchérissement au 1er janvier 2024. Le conseil de fondation continuera toutefois à suivre l'évolution du renchérissement.

Nouveau conseil de fondation élu

Les résultats des élections des représentants des salariés au conseil de fondation, qui se sont déroulées le 6 décembre 2023, sont disponibles.

Nous félicitons les membres du conseil de fondation Stephan Bugget et Thomas Mathys pour leur réélection en tant que représentants des employés de Swisscanto Flex Fondation Collective pour la période administrative allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026. Daniel A. Camenzind a été nouvellement élu. Les représentants actuels de l'employeur Christof Strässle (président), Marcel Bauckhage et Peter Bänziger ont déjà été confirmés

tacitement pour un nouveau mandat. Thomas Mathys a été élu nouveau vice-président du conseil de fondation en remplacement de Peter Schubert, démissionnaire.

Nous souhaitons à tous les membres du conseil de fondation beaucoup de succès dans leur fonction. Nous remercions chaleureusement Peter Schubert pour sa longue et très engagée collaboration au sein du conseil de fondation et lui adressons nos meilleurs vœux pour l'avenir.

Implementation AVS21

Le conseil de fondation a décidé de procéder aux adaptations nécessaires du règlement de prévoyance aux dispositions de l'AVS21 et de les mettre en vigueur avec effet au 1er janvier 2024. Le règlement de prévoyance adapté peut être consulté dès maintenant sur notre site Internet.

Perspectives économiques 2024

Pour l'instant, les banques centrales n'ont pas procédé à de nouvelles hausses des taux d'intérêt. Cependant, il n'est pas clair quel niveau de taux d'intérêt est approprié pour maintenir l'inflation à long terme dans la fourchette de 0 et 2%. Il reste donc difficile de tirer des conclusions fiables sur la croissance économique, les valorisations des actifs et la volatilité des marchés. Les tensions géopolitiques persistantes, notamment les conflits au Proche-Orient et en Ukraine, augmentent encore l'incertitude quant aux perspectives économiques.

Pour l'année 2024, nous restons confiants dans le fait que nous obtiendrons, avec notre partenaire de placement, la Banque cantonale de Zurich, un bon rendement sur les actifs sous gestion. Nous avons créé les bases nécessaires à cet effet en adaptant les pools de placement.

Avec nos meilleures salutations

Dr. Christof Strässle - Président du conseil de fondation

Urs Ackermann - Directeur général